FORMATION AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES

SEC-SPBE111

Qualification SSIAP1

MAJ 31/01/2023

Nature de l'action

Acquisition des connaissances.

Personnel concerné

Toute personne exerçant la fonction d'agent de sécurité incendie dans les E.R.P (Établissements Recevant du Public) ou I.G.H (Immeubles de Grande Hauteur).

12 personnes maximum.

Pré requis

Respect des dispositions de l'article 4 § 1 de l'arrêté du 02 mai 2005 :

- Être apte médicalement (certificat médical à l'appui)
- Être capable de rédiger une main courante
- Être titulaire du PSC1 de moins de deux ans ou du SST en cours de validité (sinon possibilité de le passer à l'AS.FO).
- Savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer en français et savoir compter. Un contrôle sera effectué en début de session (tests de français et de mathématiques).

Objectifs pédagogiques

Être capable :

- De connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- De connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- De connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- D'effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- De connaître les limites de son action.
- D'effectuer l'extinction des feux naissants

Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : tests de français et de mathématiques

Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- Évaluations pratiques et théoriques réalisées en cours de formation (évaluations à chaque module de formation + QCU d'entraînement)
- La formation est sanctionnée d'un **examen** conforme au guide du déroulé de l'examen SSIAP inscrit dans l'arrêté du 02 mai 2005 :
  - **Évaluation Théorie** : QCM de 30 questions
  - **Évaluation Pratique :** ronde avec anomalies et sinistre

  Un compte-rendu succinct de la situation donnée sera établi par le candidat en fin d'exercice.

  Le diplôme SSIAP 1 sera délivré si réussite à l'ensemble des épreuves.

PROGRAMME

1ÈRE PARTIE : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES [6 HEURES]

- Éclosion et développement du feu
- Réaction et résistance au feu

2ÈME PARTIE : SÉCURITÉ INCENDIE EN E.R.P ET I.G.H [17 HEURES]

- Classement d'un établissement en fonction de la réglementation
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement d'incendie
- Respect de la vacuité des dessertes des bâtiments
- Intérêt du cloisonnement en matière de sécurité incendie
- Vérification de la vacuité des dégagements et encadrement d'une évacuation
- Rôle et mise en œuvre du désenfumage
- Intérêt de l'éclairage de sécurité et son fonctionnement
- Les différents moyens de secours, les extincteurs et leur utilisation

3ÈME PARTIE : INSTALLATIONS TECHNIQUES [9 HEURES]

- Les installations électriques et leur impact en matière de sécurité incendie
- Procédures et moyens de dégagement d'une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur et mise en sécurité d'une nacelle
- Rôle et principe de fonctionnement des installations fixes d'extinction automatique
- Composition, positionnement et entretien des colonnes sèches et humides
- Définition, composition et fonctionnement d'un système de sécurité incendie

4ÈME PARTIE : RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE [21 HEURES]

- Rôle et missions du service de sécurité
- Consignes de sécurité et rédaction de la main courante
- Fonctionnement d'un poste de sécurité
- Conduite d'une ronde de sécurité
- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Appel, accueil et guidage des secours publics
- Information des occupants de l'établissement (employés et public) sur les mesures de sécurité à prendre

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum – **64000 PAU**
Tél. 05 59 900 120 – Fax 05 59 840 422 contact@asfo.fr
N° SIRET : 782.355.408.000.25 – N° Déclaration d'activité : 72.64.00007 – UAI 0642020Y

Organisme certifié Qualiopi, pour « les actions de formation, les bilans de compétences et les actions de formation par apprentissage » sous le n°00245

FORMATION AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES

Qualification SSIAP1

SEC-SPBE111

MAJ 23/03/2020

Méthodes pédagogiques

- Enseignements théoriques en salle équipée
- Visites applicatives sur site E.R.P. et I.G.H
- Mises en situation d'intervention
- Apprentissage individuel de la manipulation des matériels
- Entraînement à l'examen oral

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Dans le cas d'un examen et si le candidat a réussi, l'ASFO remettra la copie de la fiche individuelle de résultats dans l'attente de la remise en mains propres du diplôme SSIAP 1 certifié par le SDIS 64.

Taux de réussite

87% en 2022

Taux de retour à l'emploi

81% en 2022

Durée et rythme

11 jours, soit 77 heures dont 10 jours de face à face pédagogique et 1 jour d'examen

Planning

Du 17 février au 3 mars 2023
Du 19 avril au 4 mai 2023
Du 16 au 30 juin 2023
Du 1er au 15 septembre 2023
Du 13 au 27 octobre 2023
Du 8 au 22 décembre 2023

Tarif

1100€ HT soit 1320€ TTC

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

Agrément préfectoral de l'ASFO BSB n° 2013087-0002

PROGRAMME

5ÈME PARTIE : CONCRÉTISATION DES ACQUIS [17 HEURES]

- Identification des installations de sécurité et actions à mener par l'agent de sécurité incendie lors des visites
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

EXAMEN EN PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT DU BUREAU PRÉVENTION DU SDIS 64 AINSI QUE D'UN SSIAP 3 EN EXERCICE **[7 HEURES]**

- **Évaluation Théorie** : QCM de 30 questions (30 min)
- **Évaluation Pratique :** ronde avec anomalies et sinistre (15 min)

Un compte-rendu succinct de la situation donnée sera établi par le candidat en fin d'exercice.

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum – **64000 PAU**
Tél. 05 59 900 120 – Fax 05 59 840 422 contact@asfo.fr
N° SIRET : 782.355.408.000.25 – N° Déclaration d'activité : 72.64.00007 – UAI 0642020Y

Organisme certifié Qualiopi, pour « les actions de formation, les bilans de compétences et les actions de formation par apprentissage » sous le n°00245